	Il est FORTEMENT conseillé de réduire les contacts sociaux au cours des prochains mois.
	Doit être approuvée par la direction à chaque session et toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle approbation
Bulle familiale	Constituée d'un maximum de 10 personnes, celles-ci ne changent pas. Inclut uniquement des membres habitant aux résidences et logeant sur un même pavillon ou étage. Chaque membre doit détenir une cocarde avec photo et identifications, qu'il doit présenter à la demande.
	1 visiteuse ou visiteur interne / chambre
	Port du masque obligatoire à l'extérieur des chambres; peut utiliser la salle de bain assignée à la personne visitée.
Visiteuses et visiteurs	VISITEURS EXTERNES (AUX RÉSIDENCES) INTERDITS DANS LES LIEUX COMMUNS
	Pour accueillir un visiteur masculin dans un pavillon réservé aux femmes: Informez la personne responsable de secteur et publiez l'information sur la page Facebook de son secteur Le visiteur doit: Rester à la chambre de la personne visitée, sans accès aux lieux communs Utiliser la salle de bain de la personne visitée Avoir en tout temps une tenue convenable: pantalon et chandail Dormir aux résidences un maximum de 2 nuits Respecter les consignes en cours aux résidences
Accès aux cuisines	Aucun visiteur externe aux résidences Avec bulle familiale: membres de maximum 1 bulle familiale autour d'une table, avec cocardes, sans distanciation ni masque une fois assis, avec distanciation (1 m) entre les tables.
(à l'exception G3-1013)	OU Sans bulle familiale: maximum de 6 personnes autour d'une table, masque peut être retiré lors de la prise de nourriture, avec distanciation (1 m) entre les tables.
	*** Si la sécurité vous interpelle, les membres de la bulle familiale doivent tous avoir leur cocarde en leur possession. ***

Autour d'un repas (à l'exception G3-1013)	Avec bulle familiale: membres de maximum 1 bulle familiale, avec cocardes, sans distanciation ni masque, avec distanciation (1 m) entre les tables.
(a r exception G5-1015)	OU
	Sans bulle familiale: maximum 6 personnes autour d'une table, masque peut être retiré lors de la prise de nourriture, avec distanciation (1 m) entre les tables.
	*** Si la sécurité vous interpelle, les membres de la bulle familiale doivent tous avoir leur cocarde en leur possession.
	Aucun visiteur externe aux résidences
	Avec bulle familiale: membres de maximum 1 bulle familiale avec cocardes, sans distanciation ni masque.
	<u>ou</u>
Accès aux salles d'études	Sans bulle familiale: maximum <mark>6 personnes</mark> , masque peut être retiré une fois assis.
	*** Si la sécurité vous interpelle, les membres d'une bulle familiale doivent tous avoir leur cocarde en leur possession, sinon le local sera fermé sur le champ sans autre avis. ***
	Aucun visiteur externe aux résidences Ouvert jusqu'à 23 H pour activité et autres. À partir de 23 H pour étude seulement
	SELON LA CAPACITÉ DU LOCAL
Accès aux lieux	Avec bulle familiale: membres de maximum 1 bulle familiale, par zone définie, avec cocardes, sans distanciation ni masque une fois assis.
communs :	Et/Ou
Salons, salles de jeux	Sans bulle familiale: maximum de 6 personnes, par zone définie, avec distanciation (1 m) entre les tables, masque peut être retiré une fois assis.

	Si la sécurité vous interpelle, les membres d'une bulle familiale doivent tous avoir leur cocarde en leur possession, sinon le local sera fermé sur le champ sans autre avis. ***
	ATTENTION
	Partie de billard, les joueurs ne peuvent pas retirer leur masque, même s'ils conservent une distanciation sociale de 2 mètres.

	Activités intérieures	SELON LA CAPACITÉ DU LOCAL Avec bulle familiale : membres de maximum 1 bulle familiale avec cocardes, par zone définie, sans distanciation ni masque. Et/Ou Sans bulle familiale : maximum de 6 personnes, par zone définie, avec distanciation (1 m) entre les tables, masque peut être retiré une fois assis. *** Si la sécurité vous interpelle, les membres d'une bulle familiale doivent tous avoir leur cocarde en leur possession, sinon le local sera fermé sur le champ sans autre avis. ***
ACTIVITÉS EXTÉRIEURES	Activités extérieures de sports	Activités autorisées dans les zones résidences.
ACTIVITÉS E	Rassemblements - extérieurs	Activités autorisées dans les zones résidences.